

Ce projet représente donc bien davantage qu'une simple acquisition immobilière. Il s'agit d'un investissement structurant qui permettra à la municipalité de soutenir son développement, d'améliorer la sécurité publique, de protéger les investissements déjà réalisés dans ses équipements municipaux et d'offrir des services de qualité à la population pour de nombreuses années.

Le règlement d'emprunt de 955 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans, permettra de répartir équitablement le coût de cet investissement durable entre les générations de citoyens qui bénéficieront de ces infrastructures essentielles.

### **Un impact fiscal atténué par les économies générées**

Le règlement d'emprunt prévoit une dépense de 955 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans. Pour une résidence dont la valeur moyenne est de 357 746 \$, l'impact fiscal brut est estimé à environ 70,08 \$ par année.

Toutefois, l'acquisition de cet immeuble permettra à la municipalité de réaliser des économies récurrentes en éliminant les frais actuellement assumés pour la location d'espaces destinés à l'entreposage de la machinerie lourde et des abrasifs utilisés pour les opérations de déneigement et de voirie.

En tenant compte de ces économies, l'impact fiscal réel pour une propriété de valeur moyenne est estimé à seulement 37,37 \$ par année, soit un peu plus de 3 \$ par mois.

Ainsi, pour un coût net relativement modeste, la municipalité se dote d'infrastructures permanentes lui permettant de regrouper le garage municipal, l'entreposage des abrasifs, la protection de ses équipements et une caserne incendie mieux située pour desservir l'ensemble du territoire. Cet investissement contribuera à améliorer la sécurité publique, l'efficacité des opérations municipales et la qualité des services offerts aux citoyens tout en réduisant certaines dépenses récurrentes actuellement assumées par la municipalité.